



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour tout contact, écrivez à votre caisse directement
depuis la messagerie de votre compte Ameli

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9

M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/04/2022 au 30/04/2022 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte.
Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme
complémentaire NEOLIANE SANTE. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

vos remboursements de soins

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2540 2210110002392				
07/04/2022	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN TRAITANT CS GENERALISTE Sect1 (GS + PC) participation forfaitaire (PFH)	25,00	25,00	70 %	17,50 -1,00
	maladie réf 2010 2210280001985				
	A noter : Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre professionnel, les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours coordonné n'ont donc pas été payées. C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement.				
12/02/2022	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2204107723)		-0,50
15/03/2022	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2206173521)		-1,00
17/03/2022	ACTE BIOLOGIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2206460008)		-4,00
	SOINS INFIRMIERS pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2206460009)		-0,50

le 12/04/2022 : 10,50 euro(s)



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour tout contact, écrivez à votre caisse directement
depuis la messagerie de votre compte AmeliCPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/04/2022 au 30/04/2022 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte.
Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme
complémentaire NEOLIANE SANTE. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.**pour information**

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958				
	maladie				
	réf 2590 2210110003699				
21/02/2022	AUTRES APP. LPP (AAR)	30,74	30,74	60 %	18,44
07/03/2022	AUTRES APP. LPP (AAR)	31,16	31,16	60 %	18,70
	réglé le 12/04/2022 au destinataire LVL MEDICAL MONTPELLIER : 37,14 euro(s)				
	maladie				
	réf 2340 2210510009093				
11/04/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	1,34	1,34	65 %	0,87
11/04/2022	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
11/04/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	26,23	26,23	65 %	17,05
11/04/2022	HONOR. DISPENS. (HG7 + PC)	2,76	2,76	65 %	1,79
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
11/04/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	1,11	1,11	65 %	0,72
11/04/2022	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
11/04/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	92,46	92,46	65 %	60,10
11/04/2022	HONOR. DISPENS. (HG7 + PC)	2,76	2,76	65 %	1,79
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
11/04/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	4,10	4,10	65 %	2,67
11/04/2022	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
11/04/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	7,75	7,75	65 %	5,04
11/04/2022	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
11/04/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	3,30	3,30	65 %	2,15
11/04/2022	HONOR. DISPENS. (2 HD7 + PC)	2,04	2,04	65 %	1,33
	franchise à retenir (2 FRT) ⁽¹⁾				-1,00
11/04/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	3,94	3,94	65 %	2,56
11/04/2022	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour tout contact, écrivez à votre caisse directement
depuis la messagerie de votre compte Ameli

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9

M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/04/2022 au 30/04/2022 .

pour information

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
	maladie réf 2340 2210510009093				
11/04/2022	PHARMACIE (PH4 + PC)	1,72	1,72	30 %	0,52
11/04/2022	HONOR. DISPENS. (HD4 + PC)	1,02	1,02	30 %	0,31
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
11/04/2022	HONOR. DISPENS. (HC + PC)	0,31	0,31	100 %	0,31
11/04/2022	HONOR.DISPENS.REM (HDR + PC)	0,51	0,51	65 %	0,33
11/04/2022	HONOR.DISP.SPEC (HDE + PC)	3,57	3,57	65 %	2,32

réglé le 19/04/2022 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 103,16 euro(s)